



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Vendredi 9 Juin 2017 – 19h30 / Fin 21h24

### COMPTE RENDU

L'an 2017, le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2/06/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 2/06/2017.

- + **Présents** : Mme KERVARREC Yolande, M. LE NEVANEN Pierre, M. RIO Maurice, Mme CORBEL Isabelle, Mme JAN Valérie, M. MERCIER Jean-Bernard, Mme LAVENANT Elodie, Mme LE PABIC Odile, M. LE PABIC Jean-Philippe
- + **Absents ayant donné procuration** : M. BOUTTIER Yvon à M. LE NEVANEN Pierre, Mme RIO Stéphanie à Mme JAN Valérie, M. CARO Gwenaël à Mme LAVENANT Elodie, Mme DECLOEDT Delphine à Mme KERVARREC Yolande
- + **Absente** : Mme MADUREL Alexandra

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole.

Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

Madame Yolande Kervarrec, Maire, précise que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer

1) **Approbation du procès-verbal de la dernière séance** : Approuvé à l'unanimité

2) **Désignation du secrétaire de séance** : **Maurice Rio**

3) **Administration générale**

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu le jeudi 1er juin la lettre de démission de Monsieur Christian Daniel, conseiller municipal.

Sa démission entre en vigueur dès sa réception et l'information a été transmise à Monsieur le Préfet pour information.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus et conformément à l'article L. 270 du Code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Le suivant de la Liste « Donnons Sens Au Vivre ensemble » est Madame Alexandra MADUREL qui intègre le Conseil Municipal ce jour.

#### ❖ **Compte rendu des délégations**

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

#### **Décision n°3-2017**

Dans le cadre de l'aménagement de la Mairie et de l'Adap, les paiements suivants ont été effectués :

##### ➤ **Entreprise LE CAM - Guénin**

- 1 100 € HT soit 1 320 € TTC pour fourniture et pose de la porte de la cave Mairie.

##### ➤ **Entreprise LE CAM - Guénin**

- 2 322 € HT soit 2 786.40 € TTC pour fourniture et pose de porte d'entrée de la Mairie (Adap).

#### **Décision n°4-2017**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de rangement de l'école, les paiements suivants ont été effectués :

➤ A l'entreprise OUEST DESTOCKAGE - Pontivy

- 429.51 € HT soit 515.41 € TTC pour l'achat de 2 armoires hautes et 1 enfilade

#### **Décision n°5-2017**

Dans le cadre du bon fonctionnement des cloches, les paiements suivants ont été effectués :

➤ A l'entreprise BODET - 49340 Trémentines

- 1 712 € HT soit 2 054.40 € TTC pour le remplacement de la centrale OPUS 4 cloches.

#### **❖ Décision modificative N° 1/2017 – Budget Assainissement – Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un manque de crédits sur le Budget Commune au compte 7391171. En effet, il convient de régulariser cette opération sur l'année 2017. Il est donc nécessaire de prévoir la décision modificative suivante, s'agissant d'une opération d'écriture permettant d'équilibrer le budget ;

#### **Budget Commune : Section de fonctionnement :**

<b>Recette Chapitre 014 Article 7391171</b>	Dégrèvement taxe foncière propriétés non bâties jeunes agriculteurs	<b>+ 1 500 €</b>
<b>Dépense Chapitre. 022</b>	Dépenses imprévues	<b>- 1 500 €</b>

#### Le Bureau Municipal propose

- D'approuver la décision modificative n°1, du Budget Commune 2017 comme détaillée ci-dessus,

#### **Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Madame Le Maire précise que le décompte a été reçu en avril et que le budget était déjà voté, donc cette somme n'a pas été provisionnée. L'année prochaine il faudra prévoir ce montant et le réajuster si besoin.

#### **Décision :**

**Votes : Pour 13                      Contre                      Abstention(s)**

#### **❖ Signature contrat de service « Berger-Levrault Echanges sécurisés » – Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la dématérialisation des factures issues de Chorus Pro et afin de pouvoir faciliter le règlement, il est proposé la signature d'un contrat de service « Berger-Levrault Echanges sécurisés » avec la société Berger Levrault.

- Ce contrat de service, sera conclu pour une durée de 3 ans, et pourra être reconduit par tacite reconduction.
- Pour un montant de 350 € HT soit 420 TTC pour la mise en service
- Et une cotisation annuelle de 125 € HT soit 150 € TTC

#### Le Bureau Municipal propose

- D'accepter la signature d'un contrat de service « Berger-Levrault Echanges sécurisés » avec la société Berger Levrault.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution du présent contrat de service

### **Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Madame Le Maire précise les échanges sécurisés seront obligatoires à partir du 1er janvier 2018 : téléchargement direct dans la comptabilité Segilog et le paiement direct des factures : Oranges – Edf – Saur – Etc.

### **Décision :**

**Votes : Pour 13                                  Contre                                  Abstention(s)**

### **❖ Emploi saisonniers 2017 – Délibération**

#### **Art dans les Chapelles**

Il est proposé de recruter 2 saisonniers dans le cadre de la 26<sup>ème</sup> Edition de L'Art dans les chapelles qui se déroulera cette année du 7 juillet au 17 septembre 2017.

La Chapelle sera ouverte au public :

- Lors du week-end d'inauguration :
  - Le 7 juillet de 14h à 19h,
  - Le 8 juillet de 10h à 13h et de 14h à 19h
  - Le 9 juillet de 10h à 13h et de 14h à 19h
- du 10 juillet au 31 Août de 14h à 19h tous les jours, sauf le mardi et les trois premiers week-ends de septembre de 14h à 19h.

La formation obligatoire des guides est prévue le 5 et 6 juillet 2017.

En cas d'absence ou de désistement des guides il est proposé de formuler de la manière suivante la délibération afin de ne pas avoir à revenir sur la question :

#### **Le Bureau Municipal propose :**

- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de 2 saisonniers dans le cadre de la manifestation de l'Art dans les Chapelles saison 2017,
- Précise que ces personnes seront rémunérées au 1er échelon de leur grade, au prorata des heures effectuées, et percevront une indemnité compensatrice de congés payés à l'issue de leur contrat à raison de 10 % des bruts perçus,
- Précise que le Maire sera autorisé à recruter éventuellement d'autres saisonniers en cas d'absence ou de démission de ces derniers, dans les conditions énumérées ci-avant.

#### **La Commission du Personnel propose :**

- Baptiste Rio, Résidence des 4 Vents – Saint Barthélémy
- Charlotte Le Sellin, Rue de Pont Marat – Saint Barthélémy

### **Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Néant

### **Décision :**

**Votes : Pour 13                                  Contre                                  Abstention(s)**

#### **ALSH - Stagiaire BAFA**

Madame Mélanie Le Roy de Baud a sollicité la Commune afin d'effectuer son stage pratique BAFA pendant l'ALSH cet été. Le stagiaire BAFA n'étant pas considéré comme un étudiant stagiaire (absence de convention tripartite avec un établissement d'enseignement), il doit donc être rémunéré en qualité d'agent non titulaire saisonnier sur le grade d'adjoint d'animation.

14 jours de stage pratique doivent être effectués afin de valider le BAFA 2.

Il est proposé de recruter Madame Mélanie Le Roy du 10 juillet au 4 août 2017

Le Bureau Municipal propose

- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'une animatrice BAFA stagiaire dans le cadre de L'ALSH,
- Précise que cette animatrice sera rémunérée à l'indice majoré 321 et percevra une indemnité compensatrice de congés payés à l'issue de son contrat à raison de 10 % des bruts perçus,
- Précise que le Maire sera autorisé à recruter éventuellement d'autres saisonniers en cas d'absence ou de démission de cette dernière, dans les conditions énumérées ci-avant.

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Pierre Le Névanen précise que son planning sera ajusté au programme de l'ALSH, après réception des réservations des journées.

**Décision :**

**Votes : Pour 13 Contre Abstention(s)**

**❖ Bilan Cantine, Garderie et Alsh 2016 - Tarifs Septembre 2017 – Délibération**

➡ **Bilan Cantine 2016 :**

Bilan Annuel Cantine																
Année	Nbre de Repas	Recettes	Dépenses	Différence	Prix Repas Enf. 1/2ème	Prix Repas Enf. 3ème	Prix Repas Adulte	Prix Repas Enf. 1/2ème	Prix Repas Enf. 3ème	Prix Repas Adulte	Cout d'un Repas	Différence	%	Déficit / Repas	Dép. s/frais Pers.	Déficit s/frais Pers.
2013	6803	19 052,92 €	37 541,95 €	18 489,03 €	2,90 €	2,20 €	5,80 €	3,00 €	2,30 €	6,00 €	5,52 €	-0,23 €	-4,02	2,72 €	15 181,82 €	2,23 €
2014	6974	20 346,40 €	37 140,61 €	16 794,21 €	3,00 €	2,30 €	6,00 €	3,10 €	2,40 €	6,20 €	5,33 €	-0,19 €	-3,49	2,41 €	13 429,12 €	1,93 €
2015	5965	17 950,70 €	38 274,39 €	20 323,69 €	3,10 €	2,40 €	6,20 €	3,10 €	2,40 €	6,20 €	6,42 €	1,09 €	20,48	3,41 €	14 803,31 €	2,48 €
2016	5702	17 290,00 €	44 846,30 €	27 556,30 €	3,10 €	2,40 €	6,20 €	3,20 €	2,60 €	6,50 €	7,87 €	1,45 €	22,57	4,83 €	18 485,02 €	3,24 €
2017				0,00 €	3,20 €	2,60 €	6,50 €				#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		#DIV/0!

- **Tarifs Cantine Septembre 2017 : Proposition de la Commission Finances :**

	Rentrée 2016	Proposition Rentrée 2017	Décision CM
Tarif 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Enfant	3,20 €	3,30 €	3,30 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> Enfant	2,60 €	2,70 €	2,70 €
Tarif Repas Adulte : Agent – Enseignant – Chantier Nature CMC	6,50 €	7,50 €	7,50 €

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Pierre Le Névanen précise que le coût de revient d'un repas a augmenté. Il espère que pour l'année prochaine les dépenses diminueront car seulement deux agents font fonctionner la cantine depuis septembre 2016, contre trois auparavant. Un budget sera remis à la cantinière pour suivre et gérer les dépenses. Le Conseil Municipal ne souhaite pas diminuer la qualité des menus.

**Décision :**

**Votes : Pour 12 Contre Abstention(s) 1**

➡ **Bilan Garderie 2016 :**

Bilan Annuel Garderie - Aide aux Devoirs										
Année	Nbre d'Heures	Nbre de Goûters	Recettes	Dépenses	Différence	Prix 1 Heure	Prix Goûter	Prix 1 Heure	Prix Goûter	Cout d'1 Heure
2013	2561,5	1256	5 328,00 €	7 917,85 €	2 589,85 €	1,60 €	0,90 €	1,70 €	0,90 €	3,09 €
2014	2964	1507	6 699,76 €	8 938,33 €	2 238,57 €	1,70 €	0,90 €	1,80 €	0,90 €	3,02 €
2015	2753	1189	6 159,60 €	10 907,95 €	4 748,35 €	1,80 €	0,90 €	1,80 €	0,90 €	3,96 €
2016	2151,5	962	4 841,25 €	10 276,80 €	5 435,55 €	1,80 €	0,90 €	1,90 €	1,00 €	4,78 €
2017					0,00 €	1,90 €	1,00 €			#DIV/0!

- Tarifs Garderie Septembre 2017 : Proposition de la Commission Finances :

	<u>Rentrée 2016</u>	<u>Proposition Rentrée 2017</u>	<u>Décision CM</u>
Tarif 1 heure (facturation à la ½ heure)	1,90 €	1,90 €	1,90 €
Tarif Goûter	1,00 €	1,00 €	1,00 €

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Pierre Le Névanen précise que le coût de revient d'une heure augmente, car le nombre d'heures facturé a diminué.

**Décision :**

Votes : Pour 13 Contre Abstention(s)

➔ **Bilan Accueil de Loisirs 2016 :**

TABLEAU COMPARATIF DES BILANS ALSH ÉTÉ											
	RECETTES	2016	2015	2014	2013		DEPENSES	2016	2015	2014	2013
Participation familles : Act s/place	Total A	447,00	821,00	703,20	706,80	transport :	Total A	1 231,30	1 482,50	1 680,00	1 562,16
Participation familles : Sorties	Total B	1 595,00	1 755,00	1 592,50	1 581,60	sorties et activités :	Total B	1 689,84	1 954,42	1 976,34	1 626,51
Part Subvention CAF-MSA CEJ	Total C	1 300,00	1 299,73	1 303,74	1 497,12	MATERIEL	Total C	95,44	187,03	231,00	249,96
Prestation service CAF	Total D	550,00	549,51	629,64	834,84	ASSURANCES(10%)	Total D	100,00	100,00	100,00	100,00
Conseil Général	Total E	548,00	653,00	621,53	614,00	DIVERS Alimentation	Total E	149,12	141,60	210,33	303,26
MINI CAMP	Total F	-	-	-	-	MINI CAMP	Total F	-	-	-	-
						CHARGES PERSONNEL	Total H	4 059,87	4 746,98	4 358,00	5 561,97
	Total Recettes	4 440,00	5 078,24	4 850,61	5 234,36		Total Dépenses	7 325,57	8 612,53	8 555,67	9 403,86
EQUILIBRE COMMUNE		2 885,57	3 534,29	3 705,06	4 169,50						
	Total Dépenses	7 325,57	8 612,53	8 555,67	9 403,86	Totaux		7 325,57	8 612,53	8 555,67	9 403,86

	PETITES VACANCES			BUDGET				BILAN					
	Nbre de Jours	Nbre de places	Places Consommées	Dépenses	Dépenses avec charges de personnel	Participation Familles	Equilibre Commune	Dépenses	Dépenses avec charges de personnel	Participation Familles	Equilibre Commune	Equilibre Commune avec charges de personnel	
Rentrée 2013	29,00	472,00	385,00	4 088,56	5 519,12	2 782,60	1 305,96	3 732,72	4 071,05	5 528,58	2 908,30	1 162,75	3 680,78
Rentrée 2014	30,00	608,00	378,00	4 250,10	8 939,27	2 874,50	1 375,60	6 064,77	4 057,89	8 556,57	2 872,00	1 185,89	5 684,57
Rentrée 2015	36,00	540,00	394,00	4 337,77	10 273,22	3 388,00	949,77	6 885,22	3 960,08	9 903,57	3 424,50	535,58	6 479,07
Rentrée 2016	30,00	410,00	345,00	4 522,68	10 247,40	3 510,50	1 012,18	6 736,90	4 381,15	9 865,58	3 645,50	735,65	6 220,08

- Tarifs Alsh Septembre 2017 : Proposition de la Commission Finances :

Tarifs 2016 au Quotient Familial	QF < 800	QF= >800	Enfant hors Com.
Activité sur place ½ journée ou avec communes avoisinantes	4,00 €	5,00 €	7,00 €
Activité sur place journée ou avec communes avoisinantes	6,00 €	7,00 €	9,00 €
Sorties à la ½ journée avec prestataire de service	7,00 €	8,50 €	10,50 €
Sorties à la journée ou soirées avec prestataire de service	11,50 €	13,50 €	17,00 €

Proposition Tarifs 2017 au Quotient Familial	QF < 800	QF= >800	Enfant hors Com.
Activité sur place 1/2 journée	5,00 €	6,00 €	8,00 €
Activité sur place journée sans déjeuner	6,00 €	7,00 €	9,00 €
Activité sur place journée avec déjeuner	9,00 €	10,00 €	12,00 €
Sortie Journée ou Soirée	11,50 €	13,50 €	17,00 €

Décision CM Tarifs au Quotient Familial	QF < 800	QF= >800	Enfant hors Com.
Activité sur place 1/2 journée	5,00 €	6,00 €	8,00 €
Activité sur place journée sans déjeuner	6,00 €	7,00 €	9,00 €
Activité sur place journée avec déjeuner	9,00 €	10,00 €	12,00 €
Sortie Journée ou Soirée	11,50 €	13,50 €	17,00 €

### **Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Pierre Le Névanen précise la Commission Enfance-Jeunesse propose de créer un nouveau tarif « Activité sur place journée avec déjeuner »

### **Décision :**

Votes : Pour 13

Contre

Abstention(s)

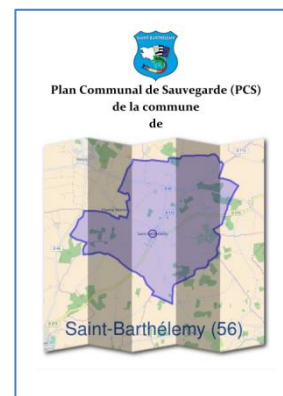
### **❖ Approbation du Plan Communal de Sauvegarde – Délibération**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Le PCS décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise.

Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population.

Le PCS comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés au 1er décembre de chaque année par la Commission Environnement.



### **Le Bureau Municipal propose**

- D'approuver le Plan Communal de Sauvegarde de Saint Barthélémy
- D'autoriser Madame le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

### **Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Madame Le Maire précise que le dernier PCS datait de 2012.

Pierre Le Névanen précise qu'à la suite de l'exercice de sécurité civile organisé le 16 mars dernier afin de tester le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Guerlédan, les services de l'état nous ont demandés de bien vouloir recenser les populations impactées par l'onde de submersion et de préciser les centres d'accueil et d'hébergement. Le Plan Communal de Sauvegarde sera à mettre à jour dès qu'une modification y sera apportée.

### **Décision :**

Votes : Pour 13

Contre

Abstention(s)

### **❖ Règlement intérieur pour le personnel communal – Délibération**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'un règlement intérieur pour la collectivité a été réalisé.

Passer chaque jour plusieurs heures ensemble, suppose le respect d'un code de conduite.

Pour en permettre une conception évoluée dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, ce règlement a pour ambition de définir de manière claire, précise et réfléchi, un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales. Véritable outil de communication interne, le présent règlement facilitera l'intégration de nouveaux agents.





C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2017 afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission et d'examiner les différents points contenus dans le rapport joint.

Le Bureau Municipal propose

- D'adopter le rapport de la CLECT en date du 1<sup>er</sup> mars 2017.

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 13                      Contre                      Abstention(s)**

❖ **Avis sur le classement sonore des infrastructures de transport routier – Délibération**

Madame Le Maire informe le conseil Municipal que Monsieur le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonctions de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Ce classement a pour objet d'informer les personnes physiques ou morales qui construisent à proximité de voies existantes sur les mesures à prendre et à respecter en matière de lutte contre le bruit.

Les voies sont classées en cinq catégories auxquelles sont associées des secteurs affectés par le bruit situés de part et d'autre de la voie

Le projet de classement porte sur l'ensemble des infrastructures de transport routier. Monsieur le préfet prendra un arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transport routier pour la commune après avis du Conseil Municipal qui doit se prononcer avant le 21 aout. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Bureau Municipal propose

- D'émettre un avis favorable à la demande ci-dessus sous réserve du respect de la législation en vigueur.

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Madame Le Maire précise que le secteur concerné est « Kerledortz ».

**Décision :**

**Votes : Pour 13                      Contre                      Abstention(s)**

❖ **Avis sur l'arrêté du projet de Schéma de Cohérence Territoriale – Délibération**

Madame Le Maire rappelle au conseil Municipal que par délibération en date du 24 octobre 2013, le syndicat mixte a prescrit l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur le périmètre de 30 communes du pays de Lorient, en définissant les objectifs poursuivis par cette procédure et en fixant les modalités de concertation avec le public. Ce projet SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été arrêté en date du 30 novembre 2015 par le Comité Syndical et avis favorable de notre conseil a été émis le 26 février 2016.

Par courrier du 29 mai dernier le Comité syndical nous transmet la délibération du 23 mai 2017 (dont copie vous a été transmise) arrêtant le projet de Schéma de Cohérence territoriale du pays de Lorient et sollicite l'avis Conseil Municipal.

Le Bureau Municipal propose

- D'émettre un avis favorable à la demande ci-dessus sous réserve du respect de la législation en vigueur.



### **Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Madame Le Maire précise qu'il s'agit de la continuité du dossier concernant le SCoT que nous avons déjà délibéré pour celui-ci.

### **Décision :**

Votes : Pour 13

Contre

Abstention(s)

## ❖ Informations diverses

### **✚ Mutation**

Monsieur Guillaume Duros sera muté à compter du 19 juin 2017 à Pontivy et une vacance de poste est publiée depuis le 3 mai dernier auprès de pôle emploi et le site emploi territorial.

La date limite de candidature est fixée au 2 juillet.

### **✚ Constitution du jury d'Assises 2018 pour les communes de St Barthélémy et Bieuzy**

Le tirage au sort du jury d'Assises a eu lieu en Mairie à Saint Barthélémy le vendredi 2 juin à 11h00, à partir des listes électorales de Saint Barthélémy et Bieuzy, ont été désignés :

1. Madame Monique Bradesi, épouse Moreau, née le 22 janvier 1949.  
Domiciliée à Le Resto 56310 Bieuzy
2. Madame Valérie Billy, née le 3 décembre 1967.  
Domiciliée à Kergoff, 56310 Bieuzy
3. Madame Diane Guyomard, née le 11 août 1993.  
Domiciliée à Kergroix, 56150 Saint Barthélémy

### **✚ Rythmes Scolaires à la rentrée de Septembre 2017**

La réforme des rythmes scolaires, sous la Présidence de François Hollande, a instauré la mise en place de trois heures d'activités périscolaires par semaine à l'école primaire et la répartition du temps scolaire sur neuf demi-journées, dont le mercredi matin.

Emmanuel Macron, dans son programme pour Les Présidentielles, prévoyait de laisser aux communes, en lien étroit avec les écoles de leur territoire, le soin d'organiser les rythmes Scolaires dès la rentrée de septembre 2017 et donc la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

Le décret modificatif a été présenté le 8 juin au Conseil supérieur de l'Éducation et sera publié au cours de l'été.

Une enquête sondant l'avis des familles pour le maintien ou la suppression des Tap à la rentrée de septembre 2017, a été remis jeudi 08 juin aux parents d'élèves de l'école « Les Hirondelles ».

Le sujet a déjà été abordé par la Commission Enfance-Jeunesse qui souhaiterait un retour à la semaine des 4 jours.

### **Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Pierre Le Névanen précise que la décision sera prise en Conseil d'école en fonction des réponses des familles, que nous n'avons pas embauché d'agent pour les Tap et que nous n'utilisons pas les services des transports scolaires le mercredi.

### **✚ Elections Législatives**

Bureau de vote ouvert le 11 juin de 8 h à 18h00

Tableau des permanences

### **Info Art dans les chapelles :**

Pré-vernissage œuvre de Bernard Pagès : Samedi 24 juin 17 heures

Vernissage : Dimanche 9 juillet à 10 heures 30

### **Terrain Multisport**

Opérationnel depuis le 2 juin

#### **Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Des problèmes sont constatés :

- La porte PMR est endommagée
- Les paniers de Basket abiment et percent les ballons
- La porte principale est placée à l'opposé de l'entrée du site, (voir si possibilité de l'installer à côté de l'entrée handicapé).

### **Association AS ST Barth**

Concours de Boules le dimanche 11 juin au terrain de Kergallic et grillades à 12 h

### **Ecole publique les hirondelles**

Kermesse le samedi 24 juin et fête de la musique en soirée

### **Ecole Notre Dame de Joie**

Broc and Noz le samedi 1er juillet

### **Randonnée à St Barth**

Dimanche 9 juillet 2017




### **Prochain conseil Municipal le vendredi 30 juin**

Dans la perspective des élections sénatoriales du 24 septembre prochain, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 à l'effet de procéder à la désignation des délégués, des délégués supplémentaires et de leurs suppléants.



#### **❖ Comptes rendus des différentes réunions de commissions communales et intercommunales** **Informations diverses**

### **Commission Travaux 22 Mai 2017 :**

Elagage :

-  Une information a été diffusée sur la « Feuille Infos ».
-  La Commission Travaux – Environnement recense les propriétaires.
-  Un courrier personnalisé sera ensuite envoyé aux propriétaires.

Cession des Chemins Communaux :

-  Les Conseillers sont sollicités pour recenser les demandes et pour faire des propositions.
-  Ensuite nous avons l'obligation de réaliser une enquête publique car les chemins sont du « Domaine Public ».

## **Compte rendu de la Réunion SDEM du Morbihan Energie du jeudi 27 avril 2017 par Maurice Rio**

- Le SDEM Morbihan énergie s'occupe du secteur de Baud – Auray 28 communes (9 pour Baud et 19 pour Auray).

- ENEDIS :

- Gère le réseau d'électricité en France quel que soit le fournisseur
- Réalise toutes les interventions techniques (raccordement, dépannage, relevé)
  - 50 % des effacements pour les fils torsadés sont à la charge de la commune.
  - 30 % pour l'effacement des lignes 4 fils
  - Le coût est de 200 € pour remplacer l'éclairage ancien par des leds.
  - 150 bornes électriques (recharge) sont installées depuis le mois de juillet 2016.
  - Un bilan de cet état sera envoyé à la commune pour l'utilisation de la recharge rue de la poste

- Tempête ZEUS :

- 2000 foyers privés d'électricité dont 80 000 pour le Morbihan. 500 techniciens sur le terrain, il reste encore quelques mois de travaux.

- Compteur LINKI :

Réunion prévue pour les élus en Septembre 2019

**Madame le Maire clos le Conseil à 21h24**